

Association pour le droit à la langue du pays d'accueil

108, avenue Ledru Rollin - 75011 Paris - 01 42 87 24 87 /- droitalalangue@free.fr

Communiqué de presse

Pour que la langue cesse d'être un instrument de discrimination

Le 18 mars 2007 au cinéma *l'Ecran* de Saint-Denis a été organisée, dans le cadre de la « *Quinzaine solidaire et antiraciste* », la projection de 2 films sur le thème du combat et du droit des femmes (et des hommes) à la formation et du droit à la maîtrise de la langue du pays d'accueil pour les immigrés. Par delà la question de la langue les films traitaient en fait de la question de l'autonomie des femmes.

Un débat très riche s'est engagé à l'issue de la projection d'un moyen métrage malien « *Bintou* » et en présence des réalisateurs de l'excellent film documentaire « *dans l'ombre d'une ville* », Lola Frederich et Julien Sallé avec la participation de soixante-dix de personnes (pour moitié des personnes engagées dans le combat pour l'égalité des droits et pour moitié de formateurs et stagiaires venants du département et de Paris) qui étaient venues assister à la projection.

[L'association pour le droit à la langue du pays d'accueil](#), [l'AEFTI 93](#), l'association [Accueil Laghouat](#) et la [FCPE de Saint-Denis](#) qui sont à l'initiative de cette projection ont pu prendre la mesure, comme l'ont confirmé et le contenu des films et le débat qui a suivi, de l'importance de la question de la maîtrise de la langue française pour les immigrés et tout particulièrement pour les femmes immigrées.

Contre l'instrumentalisation de la question de l'immigration en période électorale, contre l'amalgame inacceptable entre immigration et identité nationale, nous pensons qu'une autre politique et une autre approche du droit sont possibles.

La bataille pour inscrire le droit à la langue dans la loi ne fait que commencer et nous continuerons à interpellier les candidat(e)s aux différentes élections (présidentielles, législatives ...). Mais nous dénonçons d'ores et déjà la politique dite d'immigration « choisie » (donc jetable au gré des circonstances) et tout particulièrement cette idée que la maîtrise de la langue soit une obligation et un préalable à l'entrée et au séjour sur le territoire. La langue doit être le point de départ pour une intégration réelle dans la société d'accueil. Une intégration par l'égalité des droits et par la citoyenneté. Car « il ne peut y avoir d'intégration réussie si le pays d'accueil n'est pas vraiment décidé à accueillir et si l'Etat ne met pas, à la disposition des personnes, les moyens nécessaires pour un accueil décent ». Et le droit à la langue est l'un des moyens les plus importants.

Cette question interpelle aussi tous les responsables politiques, syndicaux et institutionnels aussi bien au niveau national, territorial que local. Elle interpelle également les médias afin que l'opinion publique soit effectivement informée des enjeux réels et très concrets de la question du droit à la langue.

Les organisateurs, en accord d'ailleurs avec la direction du cinéma l'Ecran, prenant acte de l'intérêt suscité par la projection du film documentaire « *dans l'ombre d'une ville* » entendent renouveler l'initiative ultérieurement pour un public plus large.

Saint-Denis le 19 mars 2007.

Association pour le droit à la langue du pays d'accueil
Jean Bellanger (président) et **Mohsen Dridi** (chargé de mission).